

## Nogaro : offre alléchante pour le projet de bassin nordique

L'entretien serait une moindre charge pour l'intercommunalité



Nogaro : offre alléchante pour le projet de bassin nordique

Conscient que le montant des charges d'entretien du bassin nordique prévues dans le projet causait de fortes réticences, Christian Peyret adresse à la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) et à toutes les communes membres, une proposition qui réduit fortement ce montant. Elle a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal de Nogaro ce 17 décembre.

Voici les chiffres : le déficit prévisionnel annuel a été évalué à 275 267 euros. Cette somme pourrait être ramenée à 143 267 euros, dont Nogaro réglerait la moitié (71 633,50 euros) et la CCBA l'autre moitié. Christian Peyret souligne que dans le chiffrage d'origine du déficit annuel (275 267 euros), des recettes n'ont pas été comptabilisées :

les calories issues de la géothermie fournies par Nogaro, évaluées par les spécialistes à 92 000 euros,

15 000 euros pour les lycéens (réglés par la Région),

10 000 euros pour les collégiens (réglés par le département),

5 000 euros pour les écoles (réglés par la CCBA),

15 000 euros pour les écoles (réglés par les 3 communautés de communes Armagnac-Adour, Grand Armagnac et Fezensac).

### Finalité de la création du bassin nordique

La proposition donne d'autres arguments pour poursuivre le projet :

le bassin dynamiserait l'offre touristique (but recherché par la CCBA,

il ne nécessiterait aucune dépense de chauffage (donc pas de production de dioxyde de carbone),

il permettrait l'apprentissage de la natation (la noyade est la première cause de mort accidentelle des enfants),

Nogaro fournirait gratuitement le terrain, les calories géothermiques et une partie du personnel (un maître nageur et un agent d'accueil).

### Urgence

L'urgence justifie cette proposition : les subventions – déjà accordées – qui se montent à 1 012 845,51 euros, soit 80 % de l'investissement, seront supprimées le 1er mars 2021 si le projet n'est pas engagé par la CCBA.

N.B. - La photo du haut de page représente le conseil municipal de Nogaro – Photo communiquée par Christian Peyret.



Christian Peyret